

Le Bulle Network est un réseau d'églises développées et conduites par l'EEBulle et son équipe de ministères.

Les missions du Bulle Network sont les suivantes :

- Offrir un pôle ministériel de ressources et de compétences au service de ses églises
- Superviser les équipes de leadership de ses églises
- Assurer la formation continue de ses équipes de leadership (Leadership Day)
- Rassembler ses églises par de grandes célébrations régionales communes
- Intégrer ses différentes églises via l'association de l'EEBulle au sein des EEAR (églises évangéliques apostoliques romandes) et du RES (réseau évangélique suisse)¹
- Représenter juridiquement ses églises via l'association de l'EEBulle²
- Travailler aux solutions de financements de ses églises naissantes

Les engagements des églises du Bulle Network sont les suivants :

- Elles sont spirituellement conduites par une équipe de responsables dont le couple pastoral, lui-même membre de l'équipe de ministères du Bulle Network, en est leader
- Les églises acceptent une saine redevabilité de leur leadership envers l'équipe de ministères du Bulle network
- L'équipe de ministères est conduite par le couple pastoral principal, lui-même soumis aux référents EEAR
- Les responsables participent aux quatre *Leadership Day* annuels du réseau
- Les églises participent activement aux grandes célébrations régionales communes
- Chaque église, via son équipe de responsables, participe à l'élaboration du budget global annuel du réseau. Ce budget est validé par l'équipe de ministères et admis finalement par l'AG de l'association de l'EEBulle³
- La comptabilité de chaque église est gérée par le trésorier de l'association de l'EEBulle. Le réseau verse les cotisations des EEAR, du RES et la dîme à ProMission⁴
- Les églises respectent la charte graphique et la ligne de communication du Bulle network

¹ Ce point ne s'applique pas aux églises déjà membres d'une autre fédération d'églises et qui ont rejoint le Bulle Network.

² Ce point ne s'applique pas aux églises déjà formées juridiquement en association et qui ont rejoint le Bulle Network.

³ Ce point ne s'applique pas aux églises déjà formées juridiquement en association et qui ont rejoint le Bulle Network.

⁴ Ce point ne s'applique pas aux églises déjà membres d'une autre fédération d'églises et qui ont rejoint le Bulle Network.